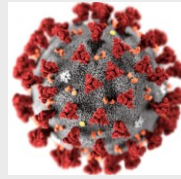


INFORMATIONS CONCERNANT LA REALISATION DES DPC



Durant cette période difficile de crise sanitaire, nous avons maintenu certaines de nos formations présentiels.

Celles ci se dérouleront dans des conditions respectant les recommandations en vigueur au moment de la réalisation de l'action.

A savoir :

- Port du masque obligatoire (un masque sera fourni, si besoin, à l'entrée
- Mise à disposition de Soluté Hydro Alcoolique.
- Distanciation sociale de 1m au minimum durant la formation et les repas.
- limitation du nombre de participants par salle

Conditions d'annulation.

En cas d'annulation pour raison de COVID-19 (décisions administratives, interdiction de réunion, obligation de quarantaine), le chèque de caution ne sera pas retenu et sera détruit.